

## RAPPORT ANNUEL du SISTO sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**ANNEE 2012**

(en application du décret n°2000-404 du 11 Mai 2000 )

### Carte d'identité

- SISTO  
4 rue de la Roirie, 49500 SEGRE
- 3 Communautés de Communes
- 33 Communes
- 35 534 habitants
- Taux d'habitat vertical 3,5 %
- Compétences :  
collectes, traitement et déchèteries
- 3 déchèteries
- 483 kg de déchets collectés par habitant
- Mode de financement : Taxe d'Enlèvement  
des Ordures Ménagères et Redevance  
Spéciale (dernière année)



## A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

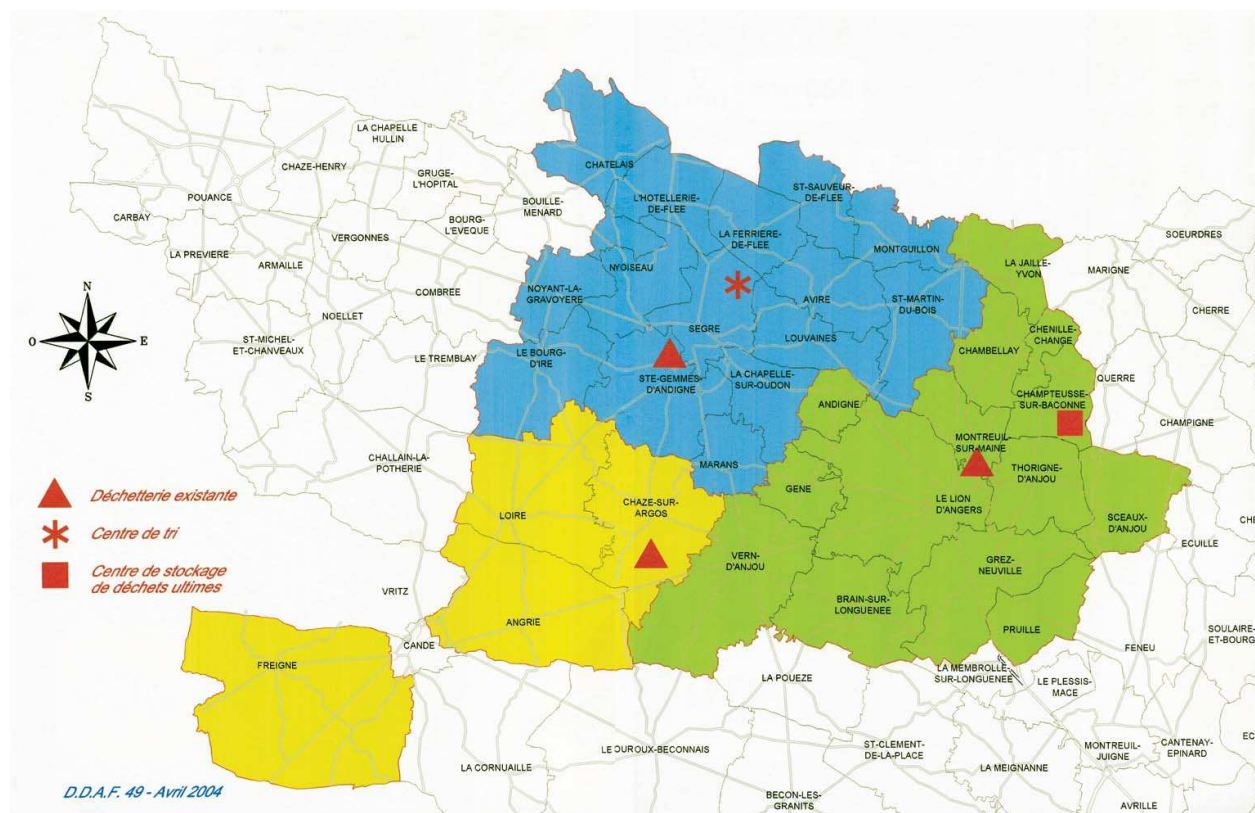
Le **Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO)** exerce les compétences suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et collecte sélective
- Traitement
- Déchèteries

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1. Le périmètre

Le SISTO regroupe la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, la Communauté de Communes du Canton de Segré et 4 communes de la Communauté de Communes du Canton de Candé : Angrie, Chazé-sur-Argos, Freigné et Loiré.



**Figure n°1** : Carte du périmètre desservi

## 1.2. L'organisation générale

L'ensemble du territoire syndical est collecté pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

La collecte des ordures ménagères se fait en porte à porte (bacs pucés) pour 93 % des habitations et le reste en apport volontaire : conteneurs enterrés et semi-enterrés à contrôle d'accès du fait de la mise en place de la Redevance Incitative au 01/01/2013.

La collecte des déchets recyclables se fait en apports volontaires sur 109 points répartis sur le territoire.

Le traitement des ordures ménagères s'effectue par enfouissement en centre de classe II, sur la Commune de Champteussé sur Baconne (49), dans le périmètre syndical.

Les déchets recyclables sont triés au centre de tri de Segré puis acheminés vers les filières de recyclage.

Le SISTO a établi un Contrat pour l'Action et la Performance (Barème E) avec la Société Eco Emballages.

## 2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

### 2.1. Population desservie

La population totale est de : 35 534 habitants (recensement INSEE 2011).

La population ayant accès aux déchèteries : 33 478 habitants.

### 2.2. Mode de gestion du service de collecte

Le service de collecte est assuré par la société SITA OUEST, basée à Segré (49), suite à la passation d'un marché public au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 5 ans.

### 2.3. Modes de collecte :

- Ordures ménagères (OM) : en **porte-à-porte pour 93 %** de la population et **7% en apport volontaires** (centres-villes de Segré et du Lion d'Angers),
- Déchets recyclables : **en apport volontaire** (PAV : Point d'Apport Volontaire) pour l'ensemble du territoire.

### 2.4. Types de produits collectés et contenants

Ordures ménagères résiduelles :

- en sac (pour l'apport volontaire dans les conteneurs enterrés et semi-enterrés),
- en bac (pour le porte à porte).

Collecte sélective :

- Emballages ménagers (bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques et cartons - cartonnettes) dans des conteneurs enterrés ou semi-enterrés jaunes ;
- Journaux, revues, magazines, prospectus dans des conteneurs enterrés ou semi-enterrés bleus ;
- Bouteilles, bocaux et pots en verre dans des conteneurs enterrés ou semi-enterrés verts.

## 2.5. Fréquences de collecte

### La collecte des ordures ménagères résiduelles :

Elle se fait : 1 fois / semaine : dans les 33 Communes.

Les ordures ménagères résiduelles sont compactées sur le site de transfert de l'Ebeaupinière à Sainte Gemmes d'Andigné.

### La collecte sélective :

La collecte des déchets recyclables a lieu 1 ou plusieurs fois par semaine au niveau des points d'apport volontaire selon le taux de remplissage des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

### Autres collectes

### La collecte des cartons des professionnels :

Depuis janvier 2012, les cartons des professionnels sont collectés en même temps que leur bac pucé.

En effet le camion de collecte est bi-compartmenté : collecte des ordures ménagères des particuliers et professionnels d'une part et collecte des cartons des professionnels d'autre part.

### La collecte des terrains de camping et de certains professionnels :

Les terrains de camping (au nombre de 7) sont collectés 2 fois / semaine en ordures ménagères en période estivale (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août).

Certains professionnels sont collectés 2 fois / semaine en ordures ménagères à leur demande (collecte régulière ou ponctuelle).

## 2.6. Résultats de collecte

### a) Les résultats globaux de collecte sur le SISTO

SISTO Année 2012	SISTO 2010 (en tonnes)	SISTO 2011 (en tonnes)	SISTO 2012 (en tonnes)	Ratio 2010 (Kg/hab*)	Ratio 2011 (Kg/hab*)	Ratio 2012 (Kg/hab*)
Ordures ménagères	6311	6124	4529	186	176	127
Collecte sélective**	3394	3437	3467	100	98	98
Déchèteries	7774	9137	8640	250	294	258
<b>Quantité totale</b>	<b>17479</b>	<b>18699</b>	<b>16636</b>	<b>536</b>	<b>568</b>	<b>483</b>

Tableau n°1 : Etat récapitulatif des quantités collectées sur le territoire du SISTO

\* Population prise en compte : 35 534 habitants pour les ordures ménagères et la collecte sélective et 33 478 habitants pour les déchèteries

\*\* Collecte sélective = Collecte sélective en apport volontaire et en déchèteries + cartons professionnels

Analyse quantitative : on observe une diminution de 26 % de la part des ordures ménagères et une augmentation de 1% des quantités collectées de déchets recyclables par rapport à l'année 2011. En effet en 2012, chaque habitant a produit 127 kg d'ordures ménagères résiduelles, contre 176 kg en 2011.

Les quantités de déchets prises en charge par le SISTO en 2012 ont diminué de 11 % par rapport à 2011.

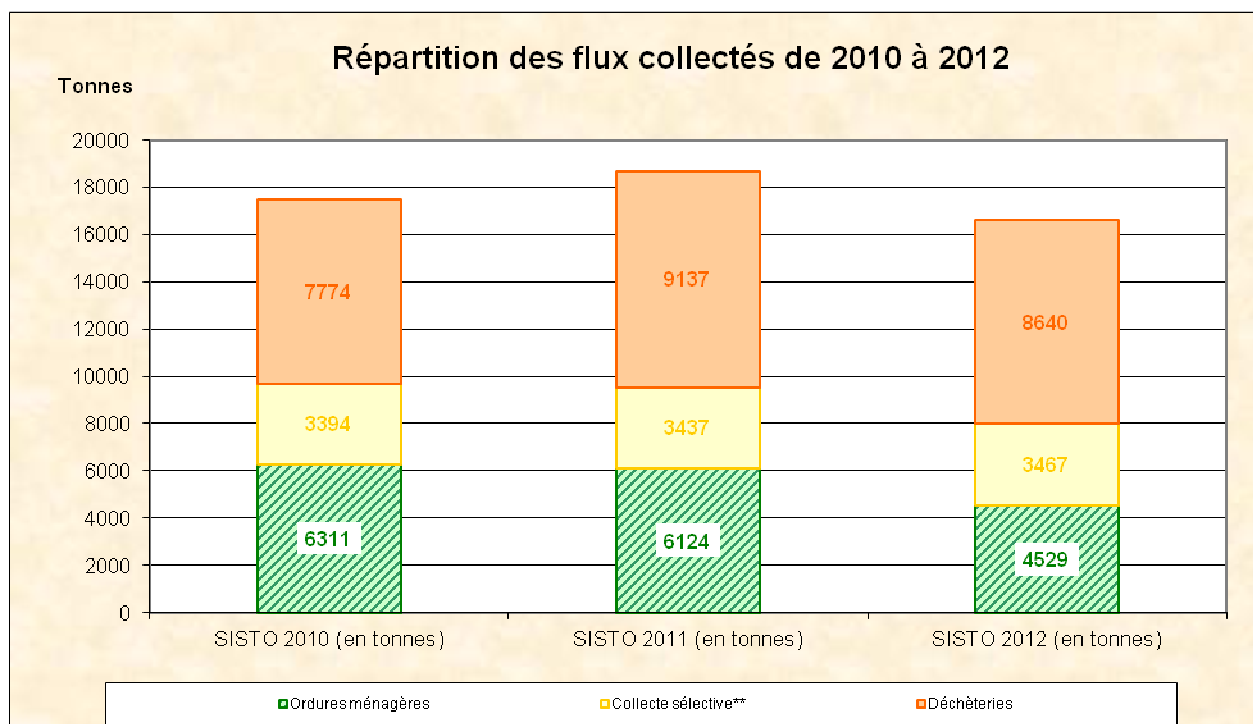


Figure n°2 : Répartition des quantités collectées entre 2010 et 2012

\*\* Collecte sélective = Collecte sélective en apport volontaire et en déchèteries + cartons professionnels

Analyse qualitative : après une hausse de 17,5% en 2011, les quantités de déchets arrivant en déchèteries ont diminué de 5 % en 2012.

La collecte sélective a permis d'extraire 43 % de déchets valorisables des ordures ménagères en 2012 (3 467 tonnes / 7 996 tonnes).

## b) Le détail de la collecte sélective

SISTO Collecte Sélective Année 2012	Quantités collectées			
	SISTO 2011 (en tonnes)	SISTO 2012 (en tonnes)	Ratio 2011 (Kg/hab*)	Ratio 2012 (Kg/hab**)
JRM	1 103,82	1 023,69	31,63	28,81
DEM	867,85	924,28	24,87	26,01
VERRES	1 378,41	1 449,76	39,50	40,80
Cartons professionnels	86,9	68,8	2,49	1,94
<b>TOTAL</b>	<b>3 437,02</b>	<b>3 466,54</b>	<b>98,50</b>	<b>97,56</b>

Tableau n°2 : Détail de la collecte sélective du SISTO

\* Population 2011 : 34 895 habitants

\*\* Population 2012 : 35 534 habitants

Les cartons des déchèteries ne sont pas pris en compte.

La collecte spécifique des cartons de professionnels a permis de récupérer 68,80 tonnes de cartons en 2012, soit 1,32 tonne par semaine.

## Les refus de tri

Flux	Quantité collectée en 2012 (tonnes)	Quantité de refus de tri en 2012 (tonnes)	Part du flux collecté (taux de refus de tri)	Pour mémoire 2011
Journaux Revues Magazines	1 024	77	7,5 %	0,7 %
Déchets d'Emballages Ménagers	924	248	26,84 %	13,3 %
Verre	1 450	0	0	0
<b>Total hors verre</b>	<b>1 948</b>	<b>325</b>	<b>16,68 %</b>	<b>6,20 %</b>

Tableau n°3 : Refus de tri des flux de la collecte sélective du SISTO en 2012

Analyse qualitative : les taux de **refus de tri** permettent de juger de la qualité du tri effectué par les habitants. Les flux collectés passent en effet par un centre de tri où les matériaux sont séparés suivant leur nature. Les composants non-conformes à chaque flux sont écartés et dirigés vers l'enfouissement (décharge) : ce sont les refus de tri.

Analyse quantitative : Le changement du mode de collecte a induit l'augmentation du taux de refus de tri 2012. La collecte du tri sélectif se fait en apport volontaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les refus de tri JRM représente 7,5% des tonnages collectés en 2012. Moyenne nationale : 3,4 %

Les refus de tri DEM représente 26,84% des tonnages collectés en 2012. Moyenne nationale : 17,6 %

### c) Les quantités valorisées

Les quantités de déchets valorisables livrés en filières au cours de l'année 2012 sont les suivantes (les cartons des déchèteries et les cartons professionnels ne sont pas pris en compte) :

SISTO Collecte Sélective Année 2012	Quantités valorisées			
	SISTO 2011	SISTO 2012	Ratio 2011 (Kg/hab*)	Ratio 2012 (Kg/hab*)
Cartonnettes	348,5	338,89	9,99	9,54
Tétra	50,12	62,38	1,44	1,76
Plastiques	147,44	190,47	4,23	5,36
Acier	79,1	142,89	2,27	4,02
Aluminium	5,34	9,36	0,15	0,26
<b>Sous Total Déchets d'Emballages Ménagers</b>	<b>630,5</b>	<b>743,99</b>	<b>18,07</b>	<b>20,94</b>
<b>PAPIERS</b>	<b>1069,22</b>	<b>1034,69</b>	<b>30,64</b>	<b>29,12</b>
<b>VERRES</b>	<b>1413,34</b>	<b>1 460,44</b>	<b>40,50</b>	<b>41,10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3113,06</b>	<b>3239,12</b>	<b>89,21</b>	<b>91,16</b>

Tableau n°4 : Quantités d'emballages, de verres et papiers valorisées

\* Population prise en compte en 2011 : 34 256 habitants, en 2012 : 35 534 habitants.

## 3. La prévention des déchets

En juin 2009, le SISTO s'est lancé dans un programme local de prévention des déchets en signant pour 5 ans un contrat avec l'ADEME.

Les actions conduites en 2012 sont, entre autres, la participation à la semaine de réduction des déchets (spectacle pédagogique pour les écoles, ...), la mise en place d'un conteneur maritime pour le réemploi à la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné, la distribution de composteurs aux particuliers, la mise en place de composteurs collectifs au niveau d'un habitat vertical, la signature d'une convention avec le SYMBOLIP (SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions) pour la mise en place d'une charte jardinerie sur le territoire, la création du site internet du SISTO...

### 3.1. Compostage individuel

La promotion du compostage domestique a continué pendant l'année 2012. Le stock de composteurs a été renouvelé : 608 composteurs ont été commandés en 2012.

286 composteurs ont été distribués en 2012, contre 261 en 2011. Au 31/12/2012, 1 750 foyers du SISTO sont équipés d'un composteur individuel fourni par le SISTO.

### 3.2. Collecte des textiles

8 conteneurs appartenant à la société Eco textiles sont présents sur quelques communes du territoire. Afin de mieux desservir le territoire, le SISTO a mis en place des conteneurs textiles supplémentaires en partenariat avec l'association Le Relais Atlantique (filiale d'Emmaüs). 14 communes ont été équipées de conteneurs textiles. 22 conteneurs sont donc installés sur le territoire (Le Relais + Eco Textile).

Résultats de collecte 2012  
Tonnage Le Relais: 35,80 T  
Tonnage Eco textile : 48 T

### 3.3. La Charte Jardinerie

Il s'agit d'une convention entre le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.), pilote de l'opération, et les collectivités.

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » a été initiée en 2005 sur le bassin versant rennais par la MCE, Rennes Métropole, le SMPBR et Jardiniers de France.

L'un des engagements pris par les magasins participant à la charte est la mise en place d'au moins un temps fort dans l'année autour des alternatives aux pesticides au sein de leur surface de vente. Dans l'optique de cette convention, les collectivités signataires s'engagent à participer et à aider à l'organisation de ces temps forts afin de sensibiliser le grand public sur la réduction des déchets (paillage, compostage) ou encore la nocivité des déchets liés aux produits phytosanitaires.

## 4. La communication

### 4.1 Création du site internet du SISTO

Après appel d'offres, l'agence Vert.Com a été retenue pour créer le site internet du SISTO. L'adresse du site internet est [www.sisto.fr](http://www.sisto.fr). Le site a été mis en ligne fin décembre 2011.

### 4.2 Info spéciale règlement de collecte en sept 2012

Avec le changement du mode de collecte du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la mise en place de la redevance incitative sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SISTO a dû rédiger un règlement de collecte définissant les conditions et les modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers. Un document "Info spéciale règlement de collecte" a donc été distribué à l'ensemble des usagers pour information.

## 5. La collecte en déchèteries

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, le SISTO a pris la compétence « gestion des déchèteries » qui auparavant était assurée par la Communauté de Commune du Canton de Segré – pour la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné – et par la Communauté de Commune de la Région du Lion d'Angers – pour la déchèterie du Lion d'Angers.

Une troisième déchèterie a été construite en 2003 sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Candé, à Chazé-sur-Argos.

Ainsi, le SISTO a en charge la gestion de 3 déchèteries :

- Déchèterie, l'Ebeaupinière, 49 500 Sainte Gemmes d'Andigné
- Déchèterie, Z.I. La Sablonnière, 49 220 Le Lion d'Angers
- Déchèterie, La Lande du Noaillon, 49 500 Chazé-sur-Argos

Déchèteries	Année de mise en service
Sainte Gemmes d'Andigné	2012
Le Lion d'Angers	1998
Chazé sur Argos	2003

Tableau n°5 : Années de mise en service des déchèteries

La déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné a fait l'objet en 2011 d'importants travaux. Elle a été complètement réhabilitée. Les objectifs de sécurité, d'environnement de tri et de meilleur accueil des usagers ont été structurants pour le projet.

L'ouverture au public de la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné a eu lieu le 18 janvier 2012.

### 5.1. Population desservie

La population 2012 concernée par les déchèteries est de 33 478 habitants.

Les habitants de Freigné et une partie des habitants d'Angrie et de Loiré (soit au total 2 056 habitants) sont autorisés à aller dans les déchèteries de Saint-Mars-la-Jaille (44) et de Candé. Une convention a été passée entre le SISTO et le SYCTOM du Loire Béconnais et de ses environs.

### 5.2. Mode de gestion du service de collecte en déchèterie

Le service de collecte en déchèterie est assuré par la société SITA OUEST, basée à Segré (49), suite à la passation d'un marché public en janvier 2012 pour une durée de 5 ans (+1). La société SITA OUEST assure le gardiennage, l'accueil et l'orientation du public, l'enlèvement des bennes et l'élimination des principaux déchets (tout venant, cartons, bois, gravats et végétaux (uniquement les rotations de bennes)).

La collecte et l'élimination des déchets ménagers spéciaux sont assurées par la société TRIADIS, basée à Saint Jacques de la Lande (35) suite à la passation d'un marché public en janvier 2012 pour une durée de 5 ans (+1).

Le broyage des déchets verts est réalisé par la société ECOSYS, basée à Nantes (44), suite à la passation d'un marché public en janvier 2012 pour une durée de 5 ans (+1).

La collecte et le recyclage de la ferraille sont assurés par la société GDE, basée à Montoir de Bretagne (44) suite à la passation de marché public en janvier 2012 pour une durée de 5 ans (+1).

La collecte des objets pour le réemploi est réalisée par l'association l'Arbre Vert, basée à Segré. Une convention a été signée entre l'Arbre Vert et le SISTO pour une durée de 3 ans.

Les Communautés de Communes du Lion d'Angers et de Candé sont propriétaires des infrastructures et les mettent à disposition du SISTO. Le SISTO est propriétaire de la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné et des bennes présentes sur chaque site.



### 5.3. Modes de collecte

Chaque déchèterie dispose de quais de déchargement avec des bennes pour les gravats, la ferraille, le tout-venant, le bois, les végétaux (seulement pour le Lion d'Angers, pour les deux autres déchèteries les dépôts se font directement sur la plate-forme) et les cartons. Elles sont dotées aussi de conteneurs pour la collecte sélective des flux de D.E.M., de J.R.M. et du verre. Un local fermé permet d'accueillir les déchets ménagers spéciaux (D.M.S.), les Déchets Electriques et Electroniques (DEEE) ; seul le gardien y a accès.

Depuis juillet 2010, un conteneur maritime est à disposition des usagers à la déchèterie du Lion d'Angers pour la collecte des objets réutilisables. Cette filière a été ajoutée en juillet 2012 à la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné.

Déchèteries	Nombre de quais	Nombre de bennes/conteneurs
Sainte Gemmes d'Andigné	12	9 bennes 30 m <sup>3</sup> + 2 bennes 10 m <sup>3</sup> + 1 benne 15 m <sup>3</sup> + 3 conteneurs D3E + 1 conteneur Réemploi
Le Lion d'Angers	8	6 bennes 30 m <sup>3</sup> + 1 benne 10 m <sup>3</sup> + 1 benne 15 m <sup>3</sup> + 2 conteneurs D3E + 1 conteneur Réemploi
Chazé-sur-Argos	5	4 bennes 30 m <sup>3</sup> + 1 benne 10 m <sup>3</sup> + 2 conteneurs D3E

Tableau n°6 : Nombre de quais et de bennes dans les déchèteries

### 5.4. Types de produits collectés et horaires d'ouverture des déchèteries

La liste des produits acceptés et refusés dans les déchèteries en 2012, ainsi que les horaires d'ouverture sont indiqués en annexe n°2.

### 5.5. Conditions d'acceptation des usagers

Les usagers sont acceptés en déchèterie à condition qu'ils respectent le règlement intérieur.

Les 3 déchèteries sont ouvertes aux particuliers habitant sur le territoire du SISTO. Ils peuvent déposer gratuitement tous les déchets précédemment cités dans la limite d'un mètre cube de déchets par apport.

Les professionnels travaillant sur le SISTO (ayant un chantier sur le territoire du SISTO) sont acceptés sur les 3 déchèteries moyennant l'acquittement d'une somme proportionnelle au poids déposé (Sainte Gemmes d'Andigné et Le Lion d'Angers) ou au volume déposé (Chazé-sur-Argos). Les tarifs appliqués en 2012 sont indiqués en annexe N°3. La facturation est fonction de la nature du déchet.

Les professionnels ne peuvent apporter que les déchets suivants :

- Tout Venant
- Gravats
- Déchets Verts
- Cartons
- Ferrailles
- Bois

Pour leurs autres déchets (généralement des déchets toxiques propres à leur activité), les professionnels doivent faire appel à des sociétés spécialisées.

## 5.6. Résultats de la collecte en déchèteries

Apports 2012	Rappel Quantités apportées en 2011 (tonnes)	SISTO Quantités apportées en 2012 (tonnes)	Evolution par rapport à 2011	Déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné	Déchèterie du Lion d'Angers	Déchèterie de Chazé sur Argos
<b>CARTONS</b>	173,60	206,74	19%	94,36	95,80	16,58
<b>VEGETAUX</b>	3236,43	3245,56	0,3%	1742,31	1182,38	320,87
<b>FERRAILLES</b>	391,77	276,25	-29%	138,11	109,49	28,65
<b>BOIS</b>	789,14	803,04	2%	388,88	336,56	77,60
<b>TOUT-VENANT</b>	1694,86	1531,75	-10%	723,60	633,61	174,54
<b>PLASTIQUES DURS</b>	34,86	31,95	-8%	15,06	14,06	2,83
<b>OBJETS DEMONTABLES</b>	7,43	x	x	x	x	x
<b>D3E</b>	254,27	229,68	-10%	118,77	85,53	25,38
<b>GRAVATS</b>	2469,00	2247,81	-9%	978,71	1054,74	214,36
<b>REEMPLOI</b>	6,06	9,23	52%	1,85	7,38	x
<b>DMS</b> HUILES MINERALES	11,67	11,99	3%	5,86	4,55	1,58
HUILES VEGETALES	1,23	0,62	-50%	0,33	0,29	0,00
FILTRES A HUILE	1,65	1,09	-34%	0,56	0,16	0,37
AEROSOLS	1,24	1,47	19%	0,83	0,41	0,24
BIDONS VIDES SOUILLES	7,08	3,47	-51%	1,69	1,19	0,59
PRODUITS DE BRICOLAGE	34,26	23,84	-30%	11,08	9,23	3,53
PRODUITS PHYTOSANITAIRES	1,93	1,25	-35%	0,75	0,37	0,13
BASES	0,08	0,32	305%	0,21	0,08	0,04
ACIDES	0,06	0,24	307%	0,13	0,08	0,03
SOLVANTS, PRODUITS PETROLIERS	x	1,98		1,27	0,45	0,25
COMBURANTS, CHLORATE	x	0,37		0,23	0,10	0,04
PRODUITS NON IDENTIFIES	0,20	0,01	-98%	0,01	0,00	0,00
BATTERIES	13,34	6,27	-53%	3,31	1,92	1,04
PILES	5,55	3,60	-35%	2,00	1,30	0,30
RADIOGRAPHIES	0,07	0,13	83%	x	x	x
AMPOULES	0,13	0,14	4%	x	x	x
NEONS	0,44	0,40	-10%	x	x	x
DECHETS d'ACTIVITES de SOINS	1,06	1,06	0%	0,60	0,20	0,26
<b>Total DMS</b>	80,00	58,22	-27%	28,84	20,32	8,40
<b>TOTAL</b>	9137,42	8640,24	-5,4%	4230,49	3539,87	869,21

Tableau n°7 : Synthèse des apports en déchèteries

Pour comprendre :

- Les bidons vides souillés ne proviennent que des particuliers. Les agriculteurs utilisent la filière de récupération mise en place par la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire, dans les coopératives.
- Les déchets d'activité de soins sont collectés dans toutes les déchèteries dans des bacs de 60 L pesant en moyenne 20 kg, ils sont ensuite incinérés.

La prise en charge des déchets par le SISTO via les déchèteries diminue (- 5,4 % par rapport à 2011). La diminution concerne la quasi-totalité des déchets. Seuls les végétaux, les cartons, le bois et le réemploi enregistrent une hausse.

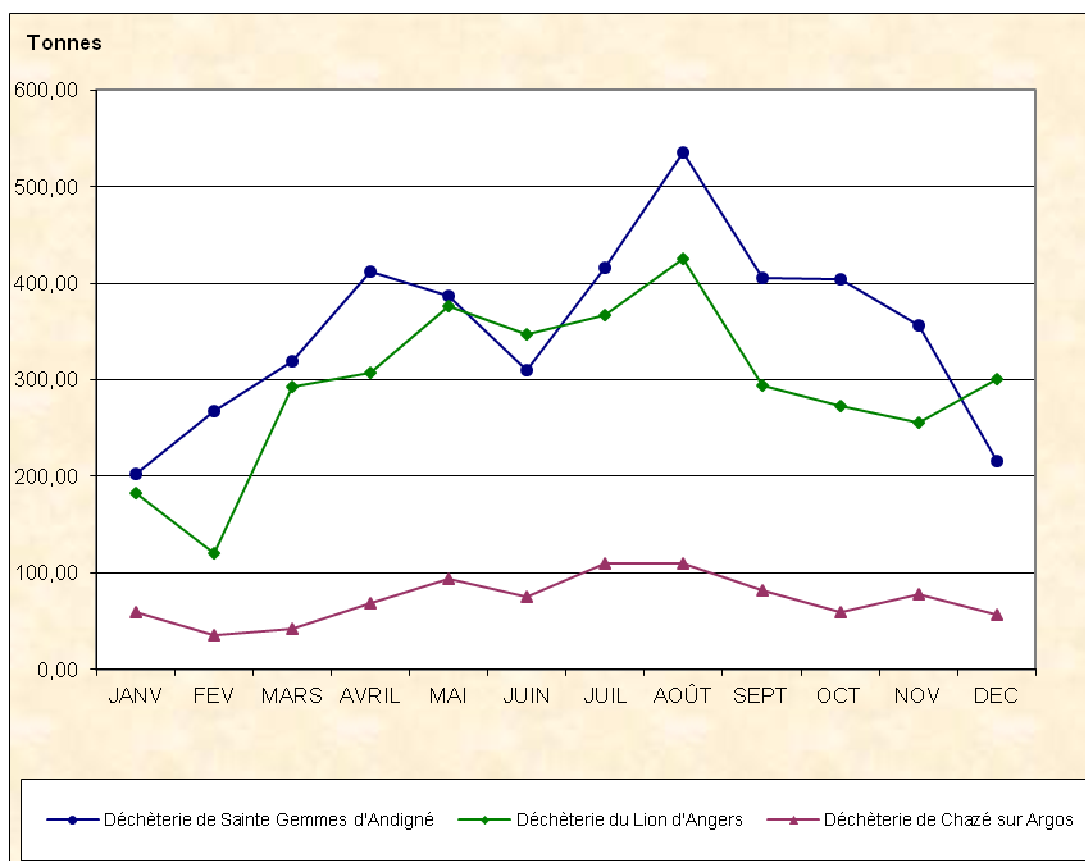


Figure n°3 : Evolution du tonnage collecté en déchèterie au cours de l'année 2012.

Apports 2012 (tonnes)	SISTO	Sainte Gemmes d'Andigné	Le Lion d'Angers	Chazé-sur-Argos
Apports globaux	8 640,24	4 231,16	3 539,87	869,21
<b>Apports des Professionnels</b>	<b>900,97</b>	<b>504,41</b>	<b>372,04</b>	<b>24,52</b>
% par rapport aux apports globaux	10,43 %	11,92 %	10,51 %	2,82 %

Tableau n°8 : Détail des apports de professionnels en déchèteries

Les apports des professionnels (principalement en Tout Venant, Gravats et Végétaux) représentent 10,43 % des apports globaux.

Pour rappel, le taux d'apports des professionnels en 2011 était de 8,76 % par rapport aux apports globaux.

## 6. Le traitement

### 6.1. Destination des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont amenées sur un quai de transfert situé à Sainte Gemmes d'Andigné pour être compactées puis acheminées vers le centre d'enfouissement de classe II de la SEDA, sur la Commune de Champteussé sur Baconne (49) à 24 Km de Segré.

Depuis le 16 août 2010 le SISTO exploite la déchèterie et le quai de transfert des ordures ménagères de Sainte Gemmes d'Andigné au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

### 6.2. Destination des emballages triés

Le SISTO a opté pour la **garantie de reprise** des matériaux dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance d'Eco Emballages pour les plastiques et le verre.

Une fois triés, les matériaux sont envoyés vers différentes filières :

- les plastiques : Valorplast (Est de la France)
- le verre : Saint Gobain (Cognac)

Pour l'acier, l'aluminium, les papiers, les cartons et les briques alimentaires, le SISTO a choisi la **reprise garantie**, dans le cadre du marché de Collecte Tri Traitement passé avec SITA OUEST.

Une fois triés, les matériaux sont envoyés en Europe vers les entreprises proposant les meilleures conditions de reprise. C'est la société SITA Négoce qui se charge des ventes.

### 6.3. Destination des déchets collectés en déchèteries

Apports 2012	Quantité SISTO (tonnes)	Elimination	Destination
CARTONS	206,74	Valorisation matière	Avec collecte sélective
VEGETAUX	3 245,56	Valorisation organique	Plateformes à proximité des déchèteries pour broyage puis transport chez 2 agriculteurs du SISTO pour compostage
FERRAILLES	276,25	Valorisation matière	GDE – Montoir de Bretagne
TOUT-VENANT	1 531,75	Enfouissement classe II	SEDA - Champteussé/Baconne
BOIS	803,04	Regroupement puis Valorisation Matière	2B Recyclage – Noyant la Gravoyère
PLASTIQUES DURS	31,95	Regroupement puis Valorisation Matière	Centre de tri SITA OUEST - Segré
D3E	229,68	Regroupement puis Valorisation Matière	Envie 2E - Beaucouzé
GRAVATS	2 247,81	Enfouissement classe III	2B Recyclage - L'Hôtellerie de Flée ou DURAND - Thorigné d'Anjou
REEMPLOI	9,23	Réemploi	Association l'Arbre Vert
HUILES MINERALES	11,99	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
HUILES VEGETALES	0,62	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
AEROSOLS	1,47	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
PILES	3,60	Regroupement puis Traitement	COREPILE
Bidons Vides Souillés	3,47	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
PRODUITS DE BRICOLAGE	23,84	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
FILTRES A HUILE	1,09	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
PRODUITS PHYTOSANITAIRES	1,25	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
ACIDES	0,24	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
BASES	0,32	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
SOLVANTS, PRODUITS PETROLIERS	1,98	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
COMBURANTS, CHLORATE	0,37	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
PRODUITS NON IDENTIFIES	0,01	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
BATTERIES	6,27	Regroupement puis Traitement	TRIADIS
NEONS + LAMPES	0,54	Regroupement puis Traitement	RECYLUM
RADIOGRAPHIES	0,13	Regroupement puis Traitement	GEYSERS France – Juigné sur Loire
DECHETS d'ACTIVITES de SOINS	1,06	Regroupement puis destruction par incinération	VALORENA - Nantes

Tableau n°9 : Destination des déchets collectés en déchèteries

En 2012, une convention de deux ans a été passée entre le SISTO et 2 agriculteurs (de Bourg d'Iré et d'Andigné) pour l'évacuation du broyat issus des déchets végétaux des déchèteries. Les agriculteurs transportent le broyat sur leur exploitation et assurent le compostage avant d'épandre le produit obtenu sur leurs terres.

### 6.4. Mode d'élimination des déchets collectés en déchèteries

Déchèteries 2012	Valorisation matière	Valorisation Organique	Réemploi	Traitement déchets dangereux	Enfouissement Tout Venant	Enfouissement déchets inertes	TOTAL
Tonnes	1547,66	3245,56	9,23	58,22	1531,75	2247,81	8640,24

Tableau n°10 : Modes d'élimination des déchets collectés en déchèteries

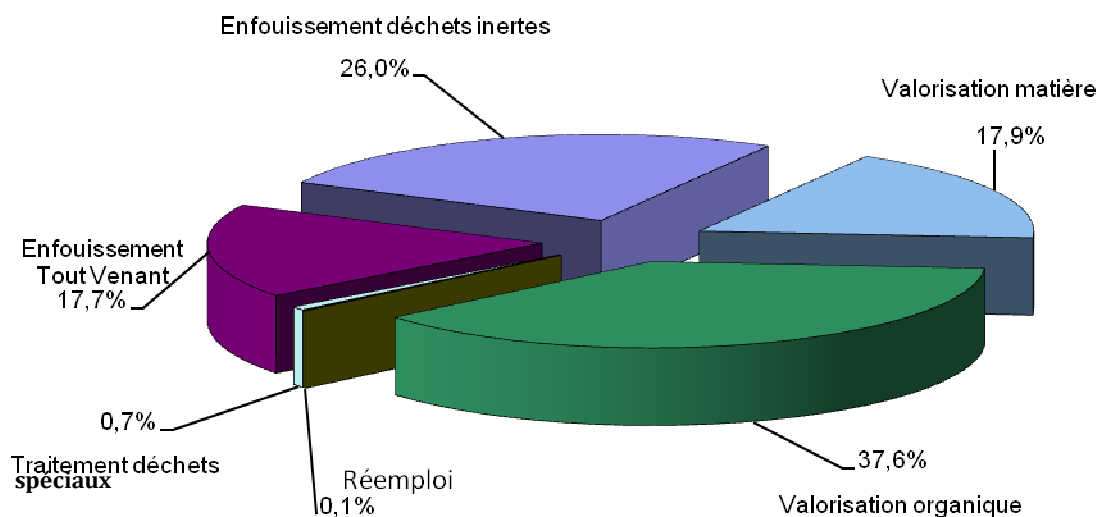


Figure n°4 : Modes d'élimination des déchets collectés en déchèteries

## 6.5. Synthèse des modes d'élimination sur le SISTO

La répartition des modes d'élimination des déchets collectés (ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries) est la suivante :

SISTO	Valorisation matière	Valorisation organique	Réemploi	Traitement déchets dangereux	Enfouissement classe II	Enfouissement déchets inertes	Total
Déchèteries	1 547,66	3 245,56	9,23	58,22	1 531,75	2 247,81	8 640,24
Collecte sélective* (hors cartons déch.)	3 072,74				325,00		3 397,74
Cartons Professionnels	68,80						68,80
OM					4 529,19		4 529,19
<b>Total</b>	<b>4 689,20</b>	<b>3 245,56</b>	<b>9,23</b>	<b>58,22</b>	<b>6 385,94</b>	<b>2 247,81</b>	<b>16 635,96</b>
	28,19%	19,51%	0,055%	0,35%	38,38%	13,51%	100%

Tableau n°11 : Modes d'élimination des déchets sur le SISTO

\* le tonnage de valorisation matière pour la collecte sélective est obtenu en soustrayant le tonnage de refus de tri (325 t) au tonnage collecté (3 397,74 t). La différence entre le tonnage obtenu et le tonnage réellement valorisé s'explique par la différence de stocks entre le début et la fin de l'année et par le taux de freinte.

Le taux de valorisation globale (matière et organique) s'élève à 47,7 %. Les objectifs européens sont de 45 % de recyclage matière et organique en 2015.

Pour rappel, ce taux était de 43,9 % en 2011.

**GISEMENT 16 636 tonnes**

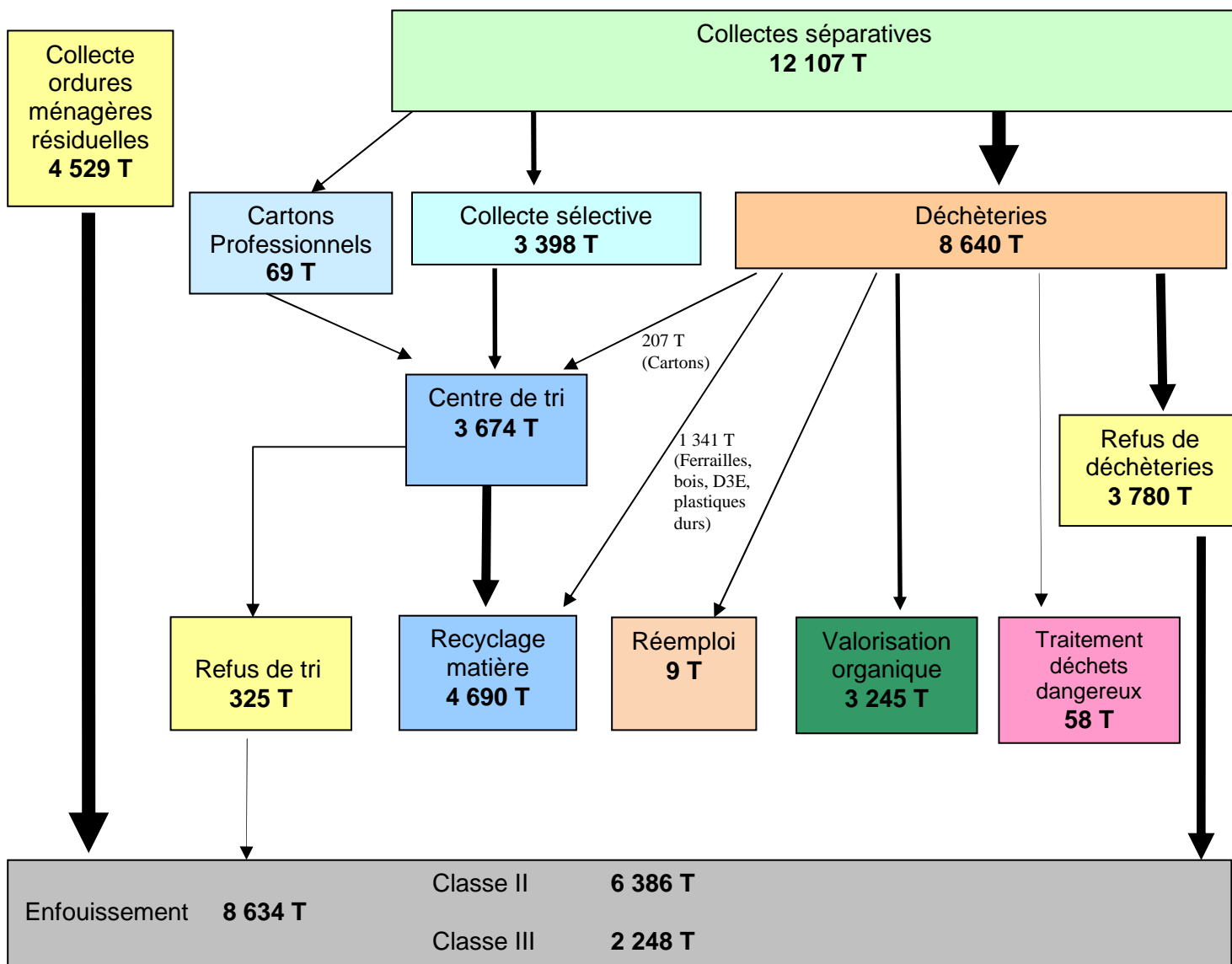


Figure n°5 : Synoptique des flux de déchets sur le SISTO en 2012

Entre 2011 et 2012, ce sont 2 063 tonnes de déchets qui ont été collectées et traitées en moins par le SISTO. **Cela représente une diminution de 11 % des quantités globales.**



## B. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1. Le financement du service public des déchets

#### 1.1. Mode de financement

La collecte, le tri et le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale.

La TEOM concerne les particuliers et la Redevance Spéciale les professionnels dont les établissements publics.

Pour l'année 2012, les différents taux de TEOM appliqués sont les suivants :

Zone	Taux de TEOM
Zone 1 : 31 communes + Segré et le Lion d'Angers hors centre (Porte à porte)	9,84 %
Zone 2 : Segré et le Lion d'Angers centre (Apport volontaire)	9,67 %

Tableau n°12 : Taux de TEOM en fonction des zones desservies

#### 1.2. Zoom sur la redevance spéciale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les professionnels du SISTO (artisans, commerçants, entreprises, administrations, établissements publics et privés) sont soumis à la redevance spéciale.

La redevance spéciale est calculée en fonction du volume de déchets que chaque professionnel dépose à la collecte (à partir du 1<sup>er</sup> litre déposé). Un contrat est établi entre le SISTO et chaque professionnel. Le SISTO effectue des contrôles réguliers de volumes.

Tous les professionnels sont exonérés de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour l'année 2012, le tarif est de 0,030 € par litre. Le montant total facturé en 2012 pour **la Redevance Spéciale s'élève à 357 810,34 €** Cela concerne **534 professionnels et collectivités** en 2012.

### 1.3. Financement des investissements

Les dépenses d'investissement 2012 finalisent les investissements effectués en 2011 dus au changement de collecte et à la réhabilitation de la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné. En effet, la décision de changer de système de collecte a engendré la mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés sur le territoire.

	Dépenses TTC	Financement
Etude projet Ebeaupinière	17 837,78 €	emprunt
Achat de logiciel	19 357,52 €	autofinancement
Construction déchèterie Ste Gemmes	119 179,11 €	emprunt
Fourniture poteaux plateforme DV de Ste Gemmes d'Andigné	425,90 €	autofinancement
Détecteur Infra rouge pour vidéosurveillance	143,52 €	autofinancement
Conteneurs maritimes pour le réemploi et les D3E	8 742,76 €	autofinancement
Achat de composteurs	25 149,10 €	autofinancement
Rampes d'accès	878,31 €	autofinancement
Conteneurs semi-enterrés	377 096,90 €	emprunt
Colonnes aériennes	109 601,44 €	emprunt
Contrôle d'accès	80 279,24 €	autofinancement
Matériel et Mobilier de bureau	285,84 €	autofinancement
<b>MONTANT TOTAL TTC DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>758 977,42 €</b>	

Tableau n°13 : Le financement des investissements

### 1.4. Les recettes filières

Le tableau ci-dessous indique les tonnages de produits recyclables livrés aux entreprises de valorisation (filières) ainsi que le montant des sommes versées au SISTO par ces mêmes filières pour l'année 2012.

MATERIAUX	TONNAGE (tonnes)	Montant moyen (€ / tonne)	Montant des recettes filières	Rappel 2011
Cartons	614,23 t	95,31 € / t	58 543,13 €	66 698,02 €
Acier	120,84 t	171,47 € / t	20 720,67 €	13 153,63 €
Verres	1 460,44 t	21,45 € / t	31 326,44 €	30 625,29 €
Papiers	1 034,69 t	109,52 € / t	113 320,50 €	68 524,79 €
Aluminium	9,36 t	395,38 € / t	3 700,76 €	2 590,81 €
Plastiques	190,47 t	313,94 € / t	59 797,17 €	52 817,20 €
Briques Alimentaires	62,38 t	- € / t	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>3 492,41 t</b>	<b>82,29 € / t</b>	<b>287 408,67 €</b>	<b>234 409,74 €</b>

Tableau n°14 : Recettes filières

En 2011, le montant total des recettes filières correspondait aux tonnages valorisés du trimestre 4 2010 au trimestre 3 2011. A partir de 2012, le montant total des recettes filières correspond aux tonnages valorisés du T1 2012 au T4 2012.

## 1.5. Intéressement de la société SITA OUEST aux résultats de la collecte sélective de 2011

Comme le prévoyait le marché, et ce jusqu'au 31 décembre 2011, le montant des recettes filières et des soutiens Eco Emballages est garanti par SITA OUEST à 200 000 € par an. Au delà, les soutiens sont répartis entre la société SITA OUEST (50%) et le S.I.S.T.O. (50%). Pour les résultats de la collecte sélective de 2011, reversé en 2012, l'intéressement de la société SITA OUEST se calcule comme suit :

Recettes filières 2011	234 409,74 €
Soutiens Eco-Emballages (hors compensation)	341 590,11 €
<b>Sous total 1</b>	<b>575 999,85 €</b>
- Garantie de marché	200 000,00 €
<b>Sous total 2</b>	<b>375 999,85 €</b>
<b>Reversement SITA OUEST (50 %)</b>	<b>187 999,93 €</b>

Tableau n°15 : Calcul du reversement à SITA OUEST

Ce montant est le dernier versé à SITA. Dans le nouveau marché "2012/2018", cet intéressement n'existe plus.

## 2. Résultats financiers

### 2.1. Charges du SISTO en 2012

Le montant total des charges de fonctionnement du SISTO en 2012 est de **3 487 118,66 € TTC**, contre 3 115 077,10 € TTC en 2011, soit 11,9 % d'augmentation.

Cette augmentation s'explique notamment par la contraction d'un emprunt pour la mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés sur le territoire et la réhabilitation de la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné.

	Année 2012 Réalisé (€ TTC)	Année 2011 Réalisé (€ TTC)
Ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables	1 968 393 €	1 996 536 €
Déchèteries	547 311 €	558 216 €
Personnel	252 850 €	318 516 €
Autres dépenses de fonctionnement	422 841 €	156 614 €
Amortissements	202 075 €	49 111 €
Emprunts (intérêts)	93 649 €	36 084 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 487 119 €</b>	<b>3 115 077 €</b>

Tableau n°16 : Charges de fonctionnement 2012

	Année 2012 Réalisé (€ TTC)	Année 2011 Réalisé (€ TTC)
Collectes	1 040 601 €	1 023 661 €
Tri	321 450 €	280 499 €
Reversement Sita	188 000 €	139 505 €
Traitement	418 342 €	552 871 €
<b>Total</b>	<b>1 968 393 €</b>	<b>1 996 536 €</b>

Tableau n°17 : Détail des charges de fonctionnement "ordures ménagères et recyclables" 2012

Et en investissement ...

	Année 2012 Réalisé	Année 2011 Réalisé
Investissements	758 977 €	2 716 153 €
Emprunts (capital)	581 256 €	54 385 €
Opérations d'ordre - reprises d'aides	202 075 €	7 242 €
Opérations Patrimoniales	288 010 €	0 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 830 318 €</b>	<b>2 777 781 €</b>

Tableau n°18 : Charges d'investissement 2012

## 2.2. Recettes du SISTO en 2012

Le montant total des recettes de fonctionnement du SISTO en 2012 est de : **3 853 373 € TTC**, contre **3 603 456 € TTC** en 2011, soit 6,9 % d'augmentation.

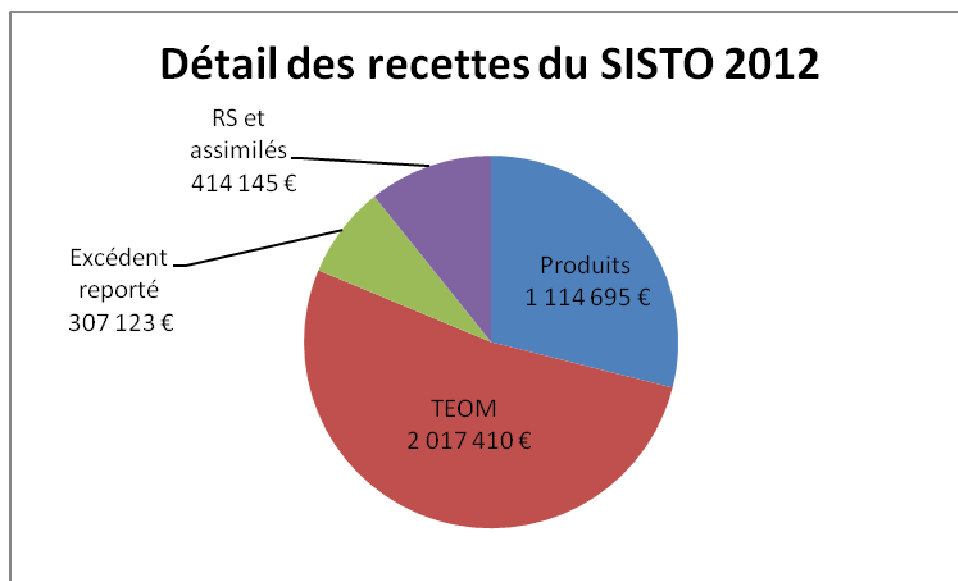


Figure n°6 : Détail des recettes de fonctionnement du SISTO en 2012

Et en investissement ...

	Année 2012 Réalisé
Emprunt / investissement	402 500 €
Amortissement	163 016 €
Autres recettes (FCTVA)	402 921 €
Excédent fonctionnement capitalisé	181 256 €
Subventions d'investissement (CI, EE, 3CS)	237 585 €
Opérations Patrimoniales	288 010 €
<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>1 675 288 €</b>
Excédent investissement reporté	1 031 046 €
<b>Total</b>	<b>2 706 334 €</b>

Tableau n°19 : Recettes d'investissement 2012

## 2.3. Interprétation des résultats financiers 2012 avec la matrice Comptacoût

		2012	2011
<b>Coût complet</b>	€/tonne	207,25	168,21
	€/habitant	83,89	81,3
<b>Coût technique</b>	€/tonne	183,97	152,96
	€/habitant	74,46	73,93
<b>Coût partagé</b>	€/tonne	144,82	127,71
	€/habitant	58,62	61,73
<b>Coût aidé HT</b>	€/tonne	143,61	124,41
	€/habitant	58,13	60,13
<b>Coût aidé TTC</b>	€/tonne	159,39	133,67
	€/habitant	64,52	64,61

Coût complet du service : ensemble des charges,  
Coût technique = charges – produits industriels  
Coût partagé = coût technique – soutiens  
Coût aidé (en HT ou en TTC) = coût partagé – aides (subventions)

**En résumé,**  
**Le montant des charges s'élève à 83,89 € / habitant**  
**Les aides et soutiens divers viennent diminuer ces charges de 25,76 €.**  
**Il reste donc en moyenne 58,13 € HT/habitant à répercuter aux usagers**  
**Le coût moyen du service est donc de 64,52 € TTC/ habitant**

Pour information, le coût moyen national du service déchets est de 95 € / habitant.

## **C. AXES DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2013**

### **Mode de financement du service déchets**

Mise en œuvre de la redevance incitative au 1er janvier 2013 : 2 facturations, la première en mai/juin et la seconde en octobre/novembre 2013

Etablissement d'une nouvelle grille tarifaire de redevance pour l'année 2014.

### **Travaux et projets d'aménagement**

Amélioration continue sur les 3 déchèteries :

- mise en place d'un conteneur maritime pour la collecte des D3E à la déchèterie de Chazé sur Argos,
- renouvellement de l'autorisation préfectorale pour l'utilisation du système de vidéosurveillance
- démarche de labellisation des déchèteries du SISTO.

Mise en œuvre de la gestion d'accès sur les 3 déchèteries : dotation de cartes de déchèteries à l'ensemble des usagers.

### **Mise en place du nouveau service déchets**

Renouvellement d'autorisation de la collecte en apport volontaire des centres villes de Segré et du Lion d'Angers.

Demande d'autorisation préfectorale pour une collecte en C0,5 sur l'ensemble du territoire du SISTO à compter du 1er janvier 2014.

Actualisation du règlement de service (collecte et facturation).

### **Communication**

Accompagnement du nouveau mode de financement du service.

Sensibilisation des scolaires par l'intervention d'une association

Journal du SISTO, guide du service, Trucs et Astuces et autres supports de communication

Actualisation du site internet

### **Prévention des déchets**

Accompagnement de la redevance incitative.

4ème année du Programme Local de Prévention sur 5 ans en partenariat avec l'ADEME.

Poursuite de la promotion du compostage domestique et collectif et du programme d'actions.

# ANNEXES

## SISTO - RAPPORT ANNUEL 2012

L'annexe n°1 donne les jours de collecte des OMR pour chaque commune du SISTO pour l'année 2012.

L'annexe n°2 détaille la liste des produits acceptés et refusés dans les déchèteries en 2012, ainsi que les horaires d'ouverture.

L'annexe n°3 indique les tarifs appliqués en 2012 aux professionnels pour leurs dépôts en déchèteries.



## Annexe 1

# Jours de collecte des Ordures ménagères en 2012

**Lundi** : Chambellay, Champteussé-sur-Baconne, Chenillé-Changé, Grez-Neuville, La Jaille-Yvon, Marans, Montguillon, Montreuil-sur-Maine, Pruillé, Saint-Martin du Bois, Saint-Sauveur de Flée, Sceaux d'Anjou, Thorigné d'Anjou.

**Mardi** : Andigné, Brain-sur-Longuenée, Gené, La Chapelle-sur-Oudon, Le Lion d'Angers, Sainte-Gemmes d'Andigné.

**Mercredi** : Chazé-sur-Argos, Le Bourg d'Iré, Loiré, Nyoiseau, Vern d'Anjou.

**Jeudi** : Angrie, Châtellais, Freigné, Noyant-la-Gravoyère

**Vendredi** : Aviré, La Ferrière de Flée, L'Hôtellerie de Flée, Louvaines, Segré

Il n'y a pas de collecte les jours fériés. En cas de jour férié, la collecte est décalée d'un jour pour le reste de la semaine.



### Produits refusés

- ✘ Déchets radioactifs
- ✘ Ordures ménagères
- ✘ Pneus
- ✘ Carcasses de voiture
- ✘ Cadavres d'animaux
- ✘ Bâches d'ensilage et films plastiques agricoles
- ✘ Amiante fibrociment
- ✘ Vêtements usagés
- ✘ Déchets des professionnels ne rentrant pas dans les catégories végétaux, ferrailles, gravats, tout-venant, bois, cartons
- ✘ Bouteilles de gaz

## HORAIRES D'OUVERTURE

Déchèteries de Ste Gemmes d'Andigné (l'Ebeaupinière) et du Lion d'Angers (ZI La Sablonnière)

Lundi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 18h30  
Mardi : FERME  
Mercredi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 18h30  
Jeudi : 13h30 – 18h30  
Vendredi : 13h30 – 18h30  
Samedi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 18h30

## HORAIRES D'OUVERTURE

Déchèterie de Chazé sur Argos (Route du Louroux Béconnais)

Lundi : 9h00 – 12h00  
Mercredi : 13h30 – 18h30  
Samedi : 13h30 – 18h30

Les horaires présentés ci-dessus sont les horaires d'ouverture d'été. Les jours d'ouverture en hiver sont identiques mais les déchèteries ferment à 17h00 au lieu de 18h30.

Le changement d'horaire a lieu selon le changement d'heures national.

# DECHETERIES

### Produits admis

- Végétaux
- Ferrailles
- Gravats
- Cartons
- Tout-venant
- Bois
- Déchets Electriques et Electroniques
- Plastiques durs
- Déchets Ménagers Spéciaux
  - Huiles végétales
  - Huiles minérales
  - Produits de bricolage
  - Emballages vides souillés
  - Restes de produits phytosanitaires
  - Solvants / Acides / Bases
  - Aérosols
  - Filtres à huile
  - Piles et Batteries
  - Néons, Lampes
  - Radiographies
  - Consommables bureautiques
  - Déchets piquants coupants des personnes en auto-soin

## Annexe n° 3 :

Tarifs des matériaux pour les professionnels utilisant les déchèteries du SISTO : Déchèteries du Lion d'Angers, de Chazé sur Argos et de Ste Gemmes d'Andigné pour l'année 2012 :

<b>MATERIAUX</b>	<b>Déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers (€ / tonne Net de Taxes)</b>	<b>Déchèterie de Chazé sur Argos (€ / m<sup>3</sup> Net de Taxes)</b>
<b>GRAVATS</b>	37,10 €	48,23 €
<b>FERRAILLE</b>	24,10 €	3,13 €
<b>TOUT VENANT</b>	125,98 €	37,79 €
<b>CARTONS</b>	108,80 €	7,62 €
<b>VEGETAUX</b>	46,40 €	6,50 €
<b>Broyage pour les Collectivités</b>	33,35 €	4,67 €
<b>BOIS</b>	72,40 €	10,14 €